

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le 16 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK, Carmen GONZALEZ RUIZ, Laurent GOVAERT, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET, DURIEUX Martine, Cédric ANDRE, Céline SEGUIN, Serge GOSTIJANOVIC, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Lydie YAP, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Loïc LEBEZ, Déborah ANDRE, Isabelle COLNENNE, Esteban GARCIA, Myrtille MAERTEN, Guillaume MONCEAUX.

Ont donné procuration :

Delphine MISZTAL	à	Lydie YAP
Louis-Marie HARDY	à	Jean Pierre EURIN
Cyprien RICHER	à	Loïc LEBEZ

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

QUESTION N°5/1
OBJET : EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION

Inscrite dans une démarche de lutte contre les incivilités et l'insécurité, la ville de Saint André souhaite étendre son système actuel de vidéo protection.

Aujourd'hui, compte-tenu de l'évolution de certains quartiers, l'aménagement de nouveaux équipements et la nécessité d'avoir une vidéo-protection sur certains lieux stratégiques de la Ville, il convient d'installer 7 nouvelles caméras et de s'équiper d'une caméra dite « borne nomade »

Les caméras se répartissent comme suit :

- 5 caméras dans le quartier des Vertes Feuilles
- 2 caméras à l'angle des rues e l'Yser et Georges Maertens

Il est prévu un budget de 152 000 euros pour cette nouvelle extension de la vidéo protection dans la Ville de Saint-André.

Il est donc décidé d'approuver le projet d'extension du système de vidéo protection actuel tel qu'exposé ci-dessus.

ADOPTÉE
7 VOTES CONTRE (Groupe Minoritaire)



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Elisabeth MASSE

Conseil Municipal du 16 juillet 2020